

Accord cadre de Services

Gironde Tourisme

Agence de Développement Touristique Immeuble Gironde - CS 92015 - 1 et 4 Terrasse du 8 mai 45 33076 BORDEAUX CEDEX

Marché n°2021-02

Accord cadre : Réalisation de traductions pour le compte de Gironde Tourisme

Lot 1: Traduction de sites internet

Lot 2 : Traduction de capsules vidéos et podcasts

Lot 3 : Traduction de supports d'édition

Règlement de consultation (R.C.)

Date limite de réception des offres : 08/03/2021 à 12h



Sommaire

Article 1.	1. OBJET DE LA CONSULTATION	
1.1.	Contexte juridique de la consultation	
1.2.	Objet des prestations et division en lots	3
1.3.	Modalités et Délai d'exécution	3
Article 2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1.	Pouvoir adjudicateur	3
2.2.	Dossier de consultation	1
2.3.	Modifications de détails au dossier de consultation	1
2.4.	Délai de validité des offres	1
Article 3.	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	1
3.1.	Pièces de la candidature	1
3.2.	Pièces de l'offre à produire pour chaque lot	1
Article 4.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES DE L'ACCORD CADRE	5
Article 5. CADRE	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE L'ACCORD 5)
5.1.	Critères d'attribution	5
5.1.1	. Analyse de recevabilité au stade de la candidature :	5
5.1.2	2. Critères de jugement des offres	5
5.1.3	3. Définition des critères :	5
5.2.	Attribution de l'accord-cadre 6	3
Article 6.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	3



Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Contexte juridique de la consultation

La procédure concerne un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande réparti en trois lots.

C'est un marché à procédure adaptée inférieur à 40 000€HT passé conformément aux dispositions des articles R.2122-8, R.2162-2 alinéa 2, R.2162-4 2°, R.2162-5, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Lot n°	Objet du lot	Montant maximum (HT) à compter de la date de notification et jusqu'au 31 décembre 2022
Lot 1	Traduction de Sites internet	16 000 € HT
Lot 2	Traduction de Capsules vidéos/podcasts	3 000 € HT
Lot 3	Traduction de Supports d'édition	20 999 € HT
TOTAL		39 999 € HT

1.2. Objet des prestations et division en lots

La présente consultation a pour objet l'exécution des prestations suivantes : "Réalisation de traductions pour le compte de Gironde Tourisme" dans 4 langues étrangères : anglais, espagnol, allemand et néerlandais.

Les trois lots de la consultation sont :

Lot 1 : Traduction de sites internet

Lot 2 : Traduction de capsules vidéos et podcasts

Lot 3 : Traduction de supports d'édition

Chaque candidat est autorisé à faire une offre pour un seul ou plusieurs lots. Plusieurs lots pourront être confiés au même candidat.

1.3. Modalités et Délai d'exécution

Le pouvoir adjudicateur sollicitera le titulaire de chaque lot en fonction de ses besoins et dans les limites de l'accord-cadre. La durée de l'accord-cadre sera comprise entre la notification du marché et le 31 décembre 2022.

Le délai d'exécution de chaque commande sera fonction des différentes prestations de chaque lot conformément au bordereau de prix et de délais.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur contractante est :

GIRONDE TOURISME

Immeuble Gironde - CS 92015 - 1 et 4 Terrasse du 8 mai 45 - 33076 BORDEAUX CEDEX

L'autorité compétente est :

Mme GOT Pascale, Présidente de Gironde Tourisme



2.2. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Un cahier des clauses administratives particulières présentant le contexte, la définition du besoin et des attentes ainsi que les éléments administratifs du marché ;
 - Un règlement de consultation (RC) :
 - Des supports de test de traduction pour les lots 1 et 3;
- Un acte d'engagement (un AE par lot à compléter) ainsi qu'un fichier de format excel à compléter contenant pour chacun des lots : un bordereau de prix unitaires (BPU) et un décompte estimatif et fictif (DQE) non contractuel et utile à l'analyse des offres.

2.3. Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détails au dossier de consultation. Les opérateurs invités à répondre à la consultation devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Sila date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres opérateurs invités à répondre à la consultation seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

3.1. Pièces de la candidature

Les candidatures seront appréciées sur les capacités techniques, professionnelles et financières du candidat individuel ou du groupement d'opérateurs économiques. Pour ce faire, le candidat individuel ou le groupement d'opérateurs économiques fournira/ont :

- Formulaire DC1 (candidature) et DC2 (déclaration concernant le chiffre d'affaires sur les trois dernières années (disponible sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou équivalent avec la fourniture d'un pouvoir, le cas échéant;
- Le/les DC4 en cas de sous-traitance, le cas échéant ;
- Un extrait KBis ou équivalent datant de moins de 3 mois ;
- Les attestations sur l'honneur certifiant que le candidat individuel ou le groupement d'opérateurs économiques ne se trouve(nt) pas dans un des cas d'exclusion conformément aux dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique ;
- Une attestation d'assurance :
- Les effectifs moyens, titres d'études et C.V;
- Les références appropriées à l'objet de la consultation ou équivalent sur les trois dernières années et, le cas échéant, les attestations des maîtres d'ouvrages ;
- Les éventuels certificats professionnels ou équivalent ;
- Les attestations fiscales et sociales (attestation de vigilance) seront à fournir au plus tard avant la notification du marché.

3.2. Pièces de l'offre à produire pour chaque lot

Ш	Un acte d'engagement et ses annexes à complèter par les représentants qualifiés des entreprises
	ayant vocation à être titulaire du contrat, daté et signé ;
	Le Bordereau de prix et de délais pour le lot 1, le lot 2 et le lot 3 et le Décompte quantitatif estimatif
	(DQE) non contractuel et utile à l'appréciation des offres ;
	Une note méthodologique détaillant l'articulation et le travail de traduction pour chaque support (y
	compris moyens humains);
	Les traductions des tests fournis pour les lots 1 et 3 ;



□ Pour le lot 2 uniquement et en format numérique : une référence réalisée (non couverte par le secret des affaires) de sous-titrages dans une ou plusieurs des langues étrangères concernées par l'accord-cadre ou type de support équivalent permettant d'apprécier la qualité technique de sous-titrage.

Article 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES DE L'ACCORD CADRE

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire et du télétravail aléatoire, le dépôt des plis par voie postale ou remis en main propre n'est pas autorisé dans la présente consultation.

Les offres seront exclusivement remises par voie électronique aux deux adresses électroniques suivantes : a.denis@gironde-tourisme.com et m.guillembet@gironde-tourisme.com

Article 5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE

5.1. Critères d'attribution

Chaque lot de l'accord-cadre sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de sélection ci-dessous.

5.1.1. Analyse de recevabilité au stade de la candidature :

L'analyse des candidatures portera sur la capacité technique, professionnelle et financière des opérateurs invités à participer à la consultation.

Le défaut de capacité emportera le rejet de la candidature. En ce cas, l'offre ne sera pas examinée.

5.1.2. Critères de jugement des offres

Pour les lots 1 et 3, les critères de sélection seront les suivants :

- ★ 40% Qualité de la traduction à partir des tests de traduction fournis.
- ★ 10 % Note méthodologique détaillant l'articulation et le travail de traduction pour chaque support (y compris moyens humains)
 - ★ 20 % Délai de livraison à partir de la remise de fichiers / ouverture des accès web
 - ★ 30 % Prix de la prestation apprécié à partir du DQE non contractuel par lot

Pour le lot 2, les critères de sélection seront les suivants :

- ★ 25% Appréciation de la qualité du sous-titrage des références produites à l'appui de l'offre ou équivalent
- ★ 25% Note méthodologique détaillant l'articulation et le travail de traduction pour chaque support (y compris moyens humains)
 - ★ 20 % Délai de livraison à partir de la remise de fichiers / ouverture des accès web
 - ★ 30 % Prix de la prestation apprécié à partir du DQE non contractuel par lot

5.1.3. Définition des critères :

- La qualité de la traduction sera appréciée à partir de l'examen des tests de traduction pour les lots 1 et 3 au regard de la justesse de traduction selon cibles et supports, le respect du style rédactionnel (le



pouvoir adjudicateur a la capacité d'appréciation des quatre langues. Pour le lot 2, l'appréciation se fera à partir de la synchronisation de la justesse du sous-titrage et de la qualité de la traduction.

- La note méthodologique sera appréciée au regard de la coordination, du process de la gestion de projets décrite, des moyens humains dédiés à la réalisation de la prestation en ce compris les étapes de la vérification, de la polyvalence de styles de traductions et des qualifications de ces ressources humaines.
- Le délai de livraison sera apprécié en fonction de la réactivité à produire la prestation, une fois la commande établie et selon l'engagement des candidats dans le BPU.
- Le prix sera apprécié à partir du DQE non contractuel par lot

Chaque critère sera noté sur 5 selon le barème ci-dessous :

- 1= mauvais
- 2 = médiocre
- 3 = moyen
- 4 = bon
- 5 = très bon

Chaque note par critère sera pondérée.

En application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux disante sera celle ayant obtenu la meilleure note pondérée.

5.2. Attribution de l'accord-cadre

Chaque lot de l'accord-cadre ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande du pouvoir adjudicateur les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres. À tout moment le pouvoir adjudicateur peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Article 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements peuvent être obtenus à la même adresse que celle du pouvoir adjudicateur. Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure. Les questions doivent être posées par courriel aux adresses suivantes :

Renseignements administratifs:

compta@gironde-tourisme.com

Renseignements techniques:

<u>m.guillembet@gironde-tourisme.com</u> <u>a.denis@gironde-tourisme.com</u>

Les réponses aux questions complémentaires seront alors envoyées par courriel à l'ensemble des candidats identifiés ayant retiré le dossier d'appel à candidatures, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.